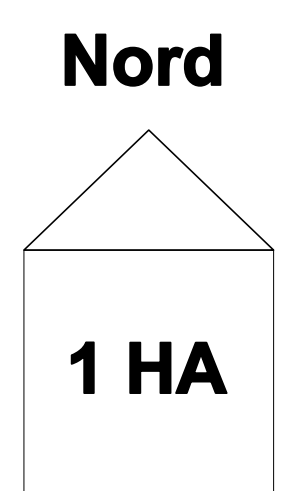
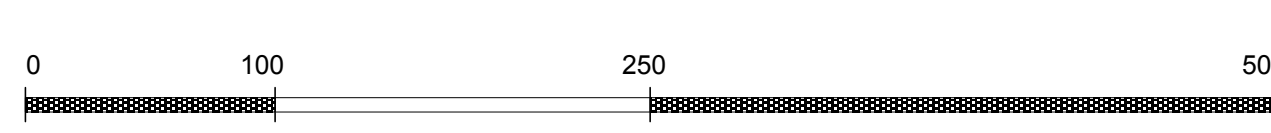



LEGENDE

-----		Limite de commune
Limite de zone		
UA	Zone urbaine : habitat groupé dense	
UB	Zone urbaine : habitat d'origine mixte - densité intermédiaire	
UC	Zone urbaine : habitat peu dense - dispersé	
UF	Zone urbaine : actives	
UL	Zone urbaine : équipements d'intérêt collectif	
UAU	Zone à urbaniser : ouverture par résilience à PLU	
UAU	Zone à urbaniser : ouverture sous forme d'opérations d'urgence	
A	Zone agricole	
N	Zone naturelle	
Np	Zone naturelle protégée	
Nj	Zone naturelle de jardins paysagers	
Nc	Zone naturelle d'activités de loisirs et d'hébergement touristique	
Nppr	Zone naturelle de protection des captages	
ER	Emplacement réservé	
ER	ER constructif : à bâtir suivant son caractère	
Prévention des risques et nuisances		
Périmètres de protection		
	Zone inondable de la Cize et des vallées du Sempant, des rivières de la vallée de Molières et de la Cote Nère (Plan de prévention de 2002)	
	Le massif Atlas hydrogéomorphologique de la Cize (décret en date de la zone inondable de 2002 à l'urbanisme)	
	Périmètre d'équipement des eaux de pluie du massif hydrographique de la Cize (Plan de prévention de 2002 à l'urbanisme)	
	Périmètre de protection des berges des cours d'eau de la vallée de la Cize (Plan de prévention de 2002 à l'urbanisme)	
	Anciens terroirs	
	Risque chute de pierre	
	Limite de zone qui est influencée par les anciens terroirs existants	
	ZNIEFF des Brouzes (type I)	
	Périmètre de protection immobilière des captages	
	Périmètre de protection élargie des captages	

Page 1 hors approbation, une marge de recul de 10m par rapport à l'axe de la voie est indiquée le long des routes départementales.

N°	Quartier	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Molières	Modernisation d'un quartier existant (habitat individuel à Molières)	30000 m ²	Commune
2	Champan	Création d'un quartier neuf au centre de Champan (zone d'habitat individuel 244)	15000 m ²	Commune
3	Champan	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel 244)	15000 m ²	Commune
4	Molières	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel à l'échelle de Molières)	17000 m ²	Commune
5	Molières	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel à l'échelle de Molières)	8000 m ²	Commune
6	Champan	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel à l'échelle de Champan)	20000 m ²	Commune
7	Champan	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel à l'échelle de Champan)	20000 m ²	Commune
8	Champan/Bousson	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel à l'échelle de Champan/Bousson)	5000 m ²	Commune
9	Molières la Fugasse	Création d'un quartier neuf (zone d'habitat individuel à l'échelle de Molières la Fugasse)	10000 m ²	Commune



L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dpg - urbanistes
 AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé
 211 Grande rue 30270 Saint-Jean du Gard

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MOLIERES-SUR-CEZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE
du
RÈGLEMENT:

Zonage et autres périmètres
entraînant des limitations à
l'occupation et l'utilisation du sol
PARTIE EST
 ECHELLE : 1 / 3 000

Projet dessiné le	Juillet 2007
Projet arrêté le	
Projet approuvé le	

Pièce n°4b